Comité d'Action des Personnes
VIvant des Situations de
C A P V I S H

Décembre 2011 #56

BULLETIN www.capvish.org

Mot de l'équipe	1
Richard Chabot Un an déjà…	1
REEI Régime enregistré d'épargne Invalidité	2
Testez vos connaissances	3
Transport Métropolitain – Satisfaction de la clientèle	3
La carte au divertissement pour 2	3
Promouvoir le tourisme Accessible	4
Faites Trois Pierres d'un coup !	5
Horaire des fêtes du CAPVISH et de son service BRAD	5

Mot de l'équipe

Voilà une autre année qui s'achève et encore une fois, le CAPVISH a été très actif dans plusieurs dossiers, que ce soit au niveau de l'habitation, de l'accessibilité, du soutien à domicile, etc. Nous avons toutes et tous travaillé dans le but d'améliorer la qualité de vie de nos membres. Nous profitons de cette période de réjouissance et d'amour pour souhaiter à toutes et tous nos lecteurs, un merveilleux temps des Fêtes rempli de paix, de bonheur et d'amour avec vos proches. Que cette période de festivités vous permette de vivre des moments des plus chaleureux et privilégiés.

Joyeux Noël et Bonne Année 2012 !!!!!

L'équipe du CAPVISH

Un an déjà…

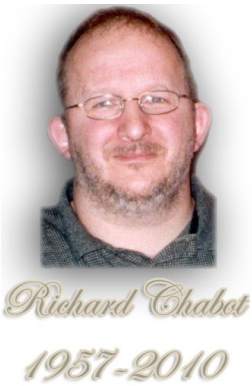

Cela fait maintenant un peu plus d'un an que Richard Chabot, qui a été président du CAPVISH pendant de nombreuses années, est décédé. Pour ceux et celles qui l'ont moins connu, rappelons que Richard a grandement contribué au développement de l'organisme. Sous son leadership et ses qualités de visionnaire, le CAPVISH a grandi, s'est consolidé et jouit maintenant d'une bonne réputation auprès de ses partenaires, tant du milieu communautaire que du réseau de la santé. Bien qu'il ne soit plus physiquement avec nous, Richard est souvent là dans nos décisions et nos orientations. Il mettait souvent de l'avant que le CAPVISH est un organisme géré **par** et **pour** les personnes handicapées. Il insistait sur le « **par** » puisque l'autodétermination était une valeur qu'il appliquait également dans sa vie quotidienne.

Le CAPSIVH n'oublie pas… Un comité au sein de l'équipe a été formé afin de réfléchir sur la manière de lui rendre hommage. Nous vous reviendrons sur cela au cours de l'année 2012.

REEI – Régime enregistré d'épargne invalidité

Le CAPVISH s'est adjoint la collaboration de Monsieur Guillaume Parent, conseiller financier, qui informera, de façon occasionnelle, les membres sur le REEI.

Bonne nouvelle, la loi sur les régimes enregistrés d'épargne invalidité (REEI) a été adoptée en 2008 par le parlement fédéral. Depuis, certaines institutions financières ont emboîté le pas et ont mis sur pied, tout récemment, une structure pour pouvoir offrir ces régimes. Par contre, c'est sans tambours ni trompettes que les acteurs du milieu financier rendent disponibles ces régimes ultra-avantageux pour les personnes handicapées âgées de moins de 60 ans, et ce, quels que soient leur revenu ou leur situation familiale.

Croyez-moi, loin d'être négligeables, les avantages de ces régimes mériteront toute l'attention de ceux et de celles qui veulent créer un fonds pour s'assurer une qualité de vie à long terme ou celle d'une personne handicapée de leur entourage. Sans entrer dans les détails, ces avantages résident surtout dans le fait que le gouvernement fédéral versera, dans ce fonds, des subventions annuelles pouvant aller jusqu'à 4 500$ par année. Une tranche de 1 000$ sera automatiquement versée pour les personnes à faible revenu sans pour autant qu'il y ait eu cotisation dans l'année. Il va sans dire que plus le REEI sera ouvert au bénéfice d'une jeune personne, plus il pourra profiter de l'effet des subventions et rendements sur son capital. Parce qu'un REEI, ce n'est ni plus ni moins que de l'argent qui s'accumule dans un fonds commun de placement, libre d'impôts, dans lequel on espère que le capital fructifie.

Bien que le but du REEI ne soit pas de spéculer, la durée de vie d'un REEI est assez longue qu'elle peut convenir à des produits un peu plus risqués. De ce fait, le capital accumulé dans un REEI peut se retirer dès que la personne handicapée atteindra 60 ans ou avant selon certaines conditions.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Le REEI est semblable aux autres régimes enregistrés et est donc admissible à la plupart des produits de placement offerts.
- N'importe qui peut cotiser à un REEI, à condition que le souscripteur ait reçu l'autorisation écrite du titulaire du régime.

Cotisations

- Il n'y a aucune limite annuelle aux cotisations à un REEI, mais le montant cumulatif des cotisations ne peut pas dépasser 200 000 $ par bénéficiaire. Un seul bénéficiaire par REEI.
- Les cotisations à un REEI ne sont pas déductibles à des fins fiscales, mais les revenus de placement s'accumulent en report d'impôt. Lorsque les revenus sont retirés pour effectuer un paiement d'aide à l'invalidité, ils deviennent imposables en partie pour le bénéficiaire.
- Les cotisations à un REEI peuvent ouvrir droit à la **Subvention canadienne pour l'épargne invalidité (SCEI)***, jusqu'à concurrence d'une limite cumulative de 70 000 $ par bénéficiaire.

Étant moi-même handicapé et conseiller financier spécialisé en REEI, je suis en mesure d'apprécier les avantages et la tranquillité d'esprit qu'une telle mesure peut procurer. C'est pourquoi je parcourrai le Québec en 2012 pour tenir différentes séances d'information dans le but d'offrir des conseils experts et personnalisés pour vous faire profiter pleinement de ces régimes. Je vous invite à m'appeler au 1-877-907-7377 ou au 514-504-REEI (7334) pour réserver votre place à la prochaine séance qui se tiendra dans votre région.

Guillaume Parent, conseiller financier

Transport Métropolitain – Satisfaction de la clientèle

Depuis le premier novembre dernier, les personnes utilisant le transport adapté dans la région métropolitaine de Québec peuvent se prévaloir d'un nouveau service; le transport métropolitain.

À travers le ROP-03, organisme représentant la clientèle et présent depuis le tout début du projet, le CAPVISH s'intéresse de près à ce dossier.

Dans le cadre de ce projet pilote, la CMQ s'est engagée à mettre sur pied un comité de suivi où le ROP-03 et le CAPVISH devraient siéger. Pour bien représenter vos intérêts, nous avons besoin de vous entendre: le CAPVISH désire en savoir plus sur votre expérience.

- Avez-vous utilisé le service de transport métropolitain depuis sa mise en service le 1er novembre 2011?
- Avez-vous été satisfait?
- Avez-vous vécu des problématiques?
- Est-ce que le territoire desservi correspond à vos besoins?
- Etc.

Si, lors d'une demande de transport métropolitain, votre service de transport adapté ne peut répondre à votre demande, nous voulons le savoir. Si vous vous sentez lésé face au service offert par une des sociétés de transport, il est important de procéder à l'enregistrement d'une plainte auprès dudit service de transport adapté.

- Contacter les Services des commentaires et plaintes du service de transport adapté concerné.
- Prenez en note le numéro qui sera associé à votre plainte ou commentaire.
- Noter la date à laquelle vous avez acheminé votre plainte ou commentaire.
- Au besoin, demandez un retour d'appel pour être mis au courant des développements ou de l'exécution de votre plainte.

Service de transport adapté de la Capitale (STAC) 418 687-2641 **www.stacquebec.ca**	**Société de transport de Lévis** 418-837-9844 poste 226 **www.stlevis.ca** transport_adapte@stlevis.ca	**PLUMobile (Côte-de-Beaupré et Île d'Orléans)** 418 827-8484, 1-866-824-1433 **www.plumobile.ca**	**MRC La Jacques-Cartier** 1 877 224 6174 **www.tcjacquescartier.com** vblanch-et@mrc.lajacquescartier.qc.ca

Si, au contraire, vous avez été très satisfait du service reçu, nous désirons également le savoir!

Nous avons besoin d'entendre la voix de nos membres pour alimenter notre réflexion face à l'offre de service présentée par les différentes sociétés de transport concernant le projet pilote du transport métropolitain.

Deux façons de nous joindre :

Par courriel : coordination@capvish.org
Par téléphone : 418-523-3065

Ensemble, notre voix est forte

Les Canadiens vivant avec une lésion médullaire ont une occasion unique d'identifier leurs besoins les plus critiques et d'orienter les services offerts par les gouvernements grâce à la plus grande enquête au Canada sur le sujet. Cette étude est rendue possible grâce à l'Institut Rick Hansen et une équipe de chercheurs canadiens, dirigée par le Dr Luc Noreau de l'Université Laval..

Le recrutement a commencé en mai dernier. Les informations recueillies par cette enquête fourniront une orientation claire pour les organismes qui font la promotion des droits des gens avec une lésion médullaire. Ils obtiendront les preuves scientifiques dont ils ont besoin pour faire les pressions nécessaires pour l'amélioration de la condition des personnes atteintes d'une lésion médullaire.

L'enquête est disponible en ligne, et peut également être faite par téléphone. Cela prend environ 90 minutes par internet et deux heures par téléphone.

Une carte-cadeau de 25 $ vous sera remise en compensation de votre temps investi.

Pour participer ou pour avoir plus d'information:

1 877 600-1764

www.enquete-lm.ca

Frédéric Dumont, PhD
Coordonnateur de recherche

Testez vos connaissances

Réponse du dernier numéro : La revendication, c'est le fait de réclamer quelque chose dont nous sommes privés ou de réclamer quelque chose comme un dû.

Voici la prochaine question :

À titre de citoyen, trois principales portes d'entrée s'offrent à vous afin d'actualiser votre participation citoyenne! Lesquelles?

Référence : *La Boîte à outils*

La carte au divertissement pour 2

La carte Accès au divertissement pour 2 est une carte personnalisée pour les personnes handicapées qui nécessitent le soutien d'un accompagnateur lors d'une visite au cinéma ou à un autre site de divertissement. La carte accorde une entrée libre à l'accompagnateur lorsque le titulaire de la carte paye un prix habituel. La carte coûte 20$ et est valide pour 5 ans avec une utilisation illimitée.

Ce programme a été initié en 2004 par un consortium de neuf organisations pour personnes handicapées et l'entreprise Cineplex, afin d'améliorer le service à la clientèle accessible. Plus de 95% des cinémas à travers le Canada acceptent la carte, en plus des musées, galeries d'art et théâtres.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez visiter le site web www.access2.ca.

Promouvoir le tourisme accessible

Divers organismes tentent, par le biais de divers outils, de rendre le tourisme plus accessible aux personnes à mobilité réduite. On peut penser, par exemple, à un répertoire de lieux accessibles, qui permet à l'utilisateur de vérifier l'accessibilité du lieu où il souhaite aller ou encore lui donner des suggestions de places à visiter.

Au niveau international, on citera alors le **Guide d'accessibilité mondiale**. Ce guide est un outil mis en ligne par la fondation **Rick Hansen**, un petit cadeau que l'organisme offre à l'occasion de son 25e anniversaire. Cet outil souligne, et ce, partout dans le monde, un meilleur accès physique aux différents sites architecturaux et endroits publics. Il permet aussi de donner ou de recueillir des commentaires relatifs à l'accessibilité d'un lieu. Ainsi, des activités comme aller manger, magasiner, visiter, n'en sont que facilitées par la vérification de l'accessibilité du milieu ciblé. Le guide est un outil informatique accessible par ordinateur, portable, Iphone, Ipad, Blackberry torch et autres dispositifs fonctionnant avec Android 2.2. Pour obtenir des informations, visitez le site www.rickhansenglobalaccessibilitymap.com .
Source : http://www.rickhansen.com/fr-ca/accueil/guidedaccessibilitémondialerickhansen.aspx

Au niveau provincial, on parle alors de l'organisme Kéroul. Il publie, à intervalles réguliers, un guide du tourisme accessible au Québec, nommé *Le Québec accessible*. Dans ce guide, l'utilisateur retrouve l'essentiel en ce qui concerne les lieux d'hébergement accessibles, les attraits culturels et touristiques également accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans sa dernière édition, Kéroul répertorie plus de 1000 lieux différents. L'accessibilité de ces endroits est évaluée selon les critères de Kéroul, reconnus par le Ministère du Tourisme du Québec. Le guide est facile d'accès, car les endroits y sont regroupés par région touristique.
Source : http://www.keroul.qc.ca/fr/publications/index.php

Pour terminer, lorsqu'on parle d'accessibilité architecturale au niveau local, on pense à la carte des lieux accessibles de Québec du CAPVISH. En effet, l'organisme a mis sur pieds un répertoire de lieux accessibles dans la ville de Québec. Cette carte propose divers lieux, regroupés en trois grandes catégories, soit la santé, dans laquelle on retrouve des cliniques médicales, des cliniques spécialisées, des centres de massage, etc., les services (on trouve dans cette catégorie des centres commerciaux, guichets automatiques, immeubles à logements) et finalement, les loisirs. Dans cette division, on retrouve une panoplie de lieux accessibles, entre autres, dans le domaine de la restauration, des parcs et musées et des bibliothèques. Vous pouvez consulter cet outil dans l'onglet «Services» du site internet du CAPVISH, au http://www.capvish.org/cartes-repertoires-lieux-accessibles,4,23 .
Source : http://www.capvish.org/cartes-repertoires-lieux-accessibles,4,23

C A P V I S H

Comité d'Action des Personnes VIvant des Situations de Handicap

Adresse :
320, rue Saint-Joseph Est
Bureau SS-048
Québec (Québec)
G1K 8G5

Téléphone :
418-523-3065

Télécopie :
418-523-6823

Messagerie :
coordination@capvish.org

Faites trois pierres d'un coup !

Le **CAPVISH Express**, le **Bulletin** électronique et un choix écologique!

Le CAPVISH tourne au vert. Non, nous ne changeons pas notre logo, nos couleurs ou même les couleurs de nos bureaux; nous prenons un virage plus écologique.

Dans cette ligne de pensée, nous vous offrons une nouvelle façon de vous informer, plus fréquente et plus rapide, en complément de ce Bulletin. Nous avons développé un nouvel outil d'information; le "**CAPVISH Express**".

Ce feuillet d'information sera seulement disponible aux personnes recevant le Bulletin de façon électronique. Vous désirez vous garder informé sur tout ce qui se passe à Québec concernant les personnes à mobilité réduite? C'est simple, vous n'avez qu'à nous envoyer un courriel mentionnant votre intérêt à recevoir votre **Bulletin** régulier ainsi que le **CAPVISH Express** par voie électronique !

benevoles@capvish.org

Horaire des fêtes du CAPVISH et de son service BRAD

En cette période de festivités hivernales, nous souhaitons que nos ressources bénévoles, ainsi que nos employé(e)s, puissent faire le plein d'énergie.

Nos locaux seront donc fermés à partir de 16h30 le jeudi 22 décembre, jusqu'au vendredi 6 janvier inclusivement.

Cependant, le Service de la banque de référence pour l'aide à domicile (Service BRAD) sera en fonction, les mercredi 28, jeudi 29 et vendredi 30 décembre 2011 ainsi que les jeudi 5 et vendredi 6 janvier 2012. Comme par les années passées, pour ces journées, le Service BRAD s'effectuera à distance, via l'écoute et le suivi des messages laissés dans la boîte vocale. Chaque appel qui nécessite une référence aux ressources du réseau sera acheminé, suivant le processus habituel, par notre personnel. Pour toutes autres demandes, le suivi se fera au retour du congé des Fêtes.

OYÉ ! OYÉ !

Parce que la solidarité c'est aussi le pouvoir du nombre : devenez membre… Dites oui au droit à la différence mais non à la différence des droits !

Tarifs : 5,00 $ / 1 an ; 10,00 $ / 3 ans ; 25,00 $ à vie

Ont participé à la réalisation de ce bulletin

Line Beauregard
Michel Bédard
Laurence B-Côté
Marie-Ann Chamberland
Renée Fleury
Sylvie Leblanc
Guillaume Parent
Raynald Pelletier

www.capvish.org

Retrouvez-nous sur le Web !